



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2022

Dossier complet le :

06/07/2022

N° d'enregistrement :

F-027-22-C-0095

### 1. Intitulé du projet

Aménagement halte fluvial à Ray-sur-Saône : Installation de pontons d'accostages à bateaux fluviaux sur la commune de Ray-sur-Saône.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Voies navigables de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Cécile Avezard - directrice territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

RCS / SIRET

1 3 0 0 1 7 7 9 1 0 0 0 7 5

Forme juridique

Etablissement public administratif

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9 d) Zones de mouillages et d'équipements légers	Création d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) : pontons fixes d'accostage pour bateaux fluviaux.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La communauté de communes des 4 rivières a sollicité VNF afin de poursuivre l'aménagement de la halte fluviale créé et financée en 2016 par ses soins, qui se compose actuellement de 5 pontons de 4x2 m.

Le futur projet comprendra une défense de berge avec palplanche et enrochement pour pallier aux problématiques d'érosions et garantir la pérennité des pontons.

## 4.2 Objectifs du projet

Création de 2 pontons de 2.5x4m dans la continuité des pontons existants. Création de zones de mouillage pour accueillir du public.

La halte fluviale est déjà anthropisée par l'entretien d'une grande zone enherbée tondue régulièrement, la présence de palplanches en berges et la présence de mobiliers urbains à destination des usagers (poubelles, tables, etc).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en continuité du rideau de palplanche actuel sur une longueur totale de 17 mètres (17m d'encrochements mais uniquement 15m de palplanches), les pontons de 2.5x4m seront distants de 7 mètres bord à bord (Annexe 3-schéma de principe profil/ Annexe 5-Vue suivant A).

Consistance des travaux :

Phase 1/ Fourniture et battage d'un rideaux de 15 mètres de palplanches ouvertes situées à 2.5 m de la crête de berge. Chaque palplanche est espacée de 80cm pour laisser passer la faune piscicole (recréant des habitats favorables) et recouvert d'une lisse. Elles permettent de retenir les encrochements et réduire la dégradation des berges par le batillage. Durée phase 1 : 3-4 jours

Phase 2/ Battage de 4 pieux pour réaliser une travée de 4 m pour recevoir le ponton

Phase 3/ Fourniture et mise en œuvre d'encrochements de 500 ou 1000 kg entre la berge et les palplanches et sous les pontons, sur les 17 mètres de long des travaux, afin de protéger du batillage qui dégrade les berges. La hauteur des encrochements sera définie avec l'entreprise retenue et devra permettre d'assurer la stabilité de la berge. Elle ne dépassera pas la crête de berge.

Phase 4/ Pose du ponton sur les pieux

Durée phases 2 ,3 et 4 : 3 jours

Phase 5/ Terrassement et végétalisation des encrochements coté berge (le comblement avec de la terre végétale et pose d'un géotextile). Durée phase 5 : 2 jours

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil de bateaux de petits gabarits dans l'esprit de l'accueil actuel déjà réalisé sur cette halte fluviale.

Ces appontements permettront de développer l'offre touristique fluviale à Ray-sur-Saône et dans les alentours en ayant des retombées économiques positives.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

3.1.2.2 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (Déclaration).

3.1.4.0 : Consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes : les travaux d'enrochement sont réalisés sur un linéaire de 17m. Le projet n'est pas soumis à une déclaration.

La largeur de la Saône au droit du projet est de 50m. La surface du projet représente 5% de la section de la rivière. Toutefois, compte tenu du projet, l'implantation des palplanches ouvertes et des enrochements n'entraîneront pas de modification significative des profils en long et en travers de la Saône (section soustraite à l'écoulement négligeable).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur des palplanches et des enrochements :	17m d'enrochements mais uniquement 15m de palplanches
Largeur du profil des palplanches et des enrochements :	2.5m
Nombre d'apponement fixes créés :	2

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2 Rue de l'Abreuvoir, 70130 Ray-sur-Saône

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 47° 35' 06" 4 Lat. 05° 49' 45" 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Ray-sur-Saône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les 5 pontons de 4x2.5m au nord immédiat du présent projet, ont été réalisés par la communauté de commune des 4 rivières. Nos pontons sont réalisés dans la continuité géographique directe de ce projet bien que réalisés par une maîtrise d'ouvrage différente. Nous considérons, au regard des rubriques visées, qu'un formulaire au cas par cas est nécessaire en plus du dossier de déclaration.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEEF 1 : 430020095 - PLAINE DE LA SAÔNE A CHARENTENAY ET VANNE ZNIEEF 2 : 430002760 - VALLEE DE LA SAONE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Haute-Saône - 70 Identifiant : 1911140595  Respect des techniques dures (palplanches ouvertes et enrochements) utilisées dans les travaux des précédents pontons en 2016, pour les travaux des nouveaux pontons. Cohérences architecturale et paysagère
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 14 février 2019. Travaux en aléa zone rouge par rapport à la crue de référence. Néanmoins, les crues sur cette zone ne sont pas torrentielles mais progressives. Les pontons fixes seront submergés progressivement jusqu'à être complètement effacés. De plus, leur profil est minime vis-à-vis de la largeur de la rivière n'aggravant pas les crues (maximum 5% de la largeur de la Saône). Dans ces périodes, la navigation est interdite.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone Natura 2000 : FR4312006 Vallée de la SAONE - Directive oiseaux. et FR4301342 - Directive Habitats Travaux à partir de mi-septembre pendant 2 semaines pour éviter les frais de poisson et dérangement de l'avifaune. La zone de travaux est en bordure de la zone N2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones de stationnement sont déjà présentes à proximité immédiate du projet. L'herbe est tondu régulièrement, des palplanches sont présentes en berges ainsi que de mobiliers urbains à destination des usagers (poubelles, tables, etc). Au printemps et à l'été, les passages humains sont fréquents. Les enrochements et les palplanches ouvertes vont permettre de recréer des nouveaux habitats pour la faune piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les travaux ne se situent pas sur la berge gauche très naturelle mais bien sur la berge droite déjà fortement anthropisée (halte fluviale déjà existante) et qui se situe à la bordure de la zone N2000. L'habitat n'est pas favorable dans cette zone aux espèces rencontrées par ailleurs dans la zone N2000. - Les travaux seront réalisés à partir de mi-septembre pour 2 semaines pour éviter le frai des poissons et le dérangement de l'avifaune. - Les nuisances sonores liées au travaux seront très ponctuelles et la période choisie devrait atténuer l'impact sur les espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux en aléa zone rouge par rapport à la crue de référence. Néanmoins, les crues sur cette zone ne sont pas torrentielles mais progressives. Les pontons fixes seront submergés progressivement jusqu'à être complètement effacés. De plus, leur profil est minime vis-à-vis de la largeur de la rivière à cette endroit (2.5m de largeur pour 50m de largeur de rivière), n'aggravant pas les crues. Dans ces périodes, la navigation est interdite.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le battage des palplanches sera limité à des créneaux horaires de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 19H00. Compte tenu de l'environnement du projet, le bruit engendré par les travaux paraît acceptable au regard des usages (travaux temporaires, environ 3-4 jours de travaux de battage envisagés).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrofonçeurs à hautes fréquences et à fréquences variables seront utilisés pour limiter l'intensité de ces vibrations.</p> <p>En cas de désordres, il sera demandé à l'entreprise de réaliser le battage par battage au marteau et trépanage limitant ainsi les vibrations. Cet impact n'aura lieu que durant la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'accostage déjà intégrée au paysage depuis 2016. Les nouveaux pontons réalisés dans le prolongement des pontons existants. C'est pourquoi les mêmes techniques dures (palplanches ouvertes et enrochements) sont utilisés. Les travaux, bien que permettant la protection efficace des berges, respectent également une cohérence architecturale et paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol et les activités en présence ne seront pas modifiés par le projet. Seul un accroissement de l'activité touristique par la possibilité de faire accoster plus de bateaux est prévu.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne présente pas d'impact négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine compte tenu des mesures décrites au 6.1.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'installation de pontons fixes ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale puisqu'il ne présente pas d'incidences notables sur son environnement.

En effet, il s'agit d'un site où des pontons sont déjà installés depuis plusieurs années. Ces 2 nouveaux pontons vont permettre un accroissement du tourisme local et favoriser les retombées économiques, sans venir perturber l'écosystème local déjà fortement anthropisé sur cette berge.

Ces pontons n'entraîneront aucune modification du milieu, que ce soit au niveau de l'écoulement du cours d'eau (même en période de crue), ni de destruction d'espèces locales. La phase chantier est limité à moins de 2 semaines en septembre. Le choix des engins et les heures d'intervention permettent de rendre acceptable les nuisances sonores et les vibrations engendrées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 28/06/2022

Signature

Olivier

NOROTTE ID

Signature numérique  
de Olivier NOROTTE  
ID

Date : 2022.06.29  
09:39:22 +02'00'



emplacement des  
travaux prévus

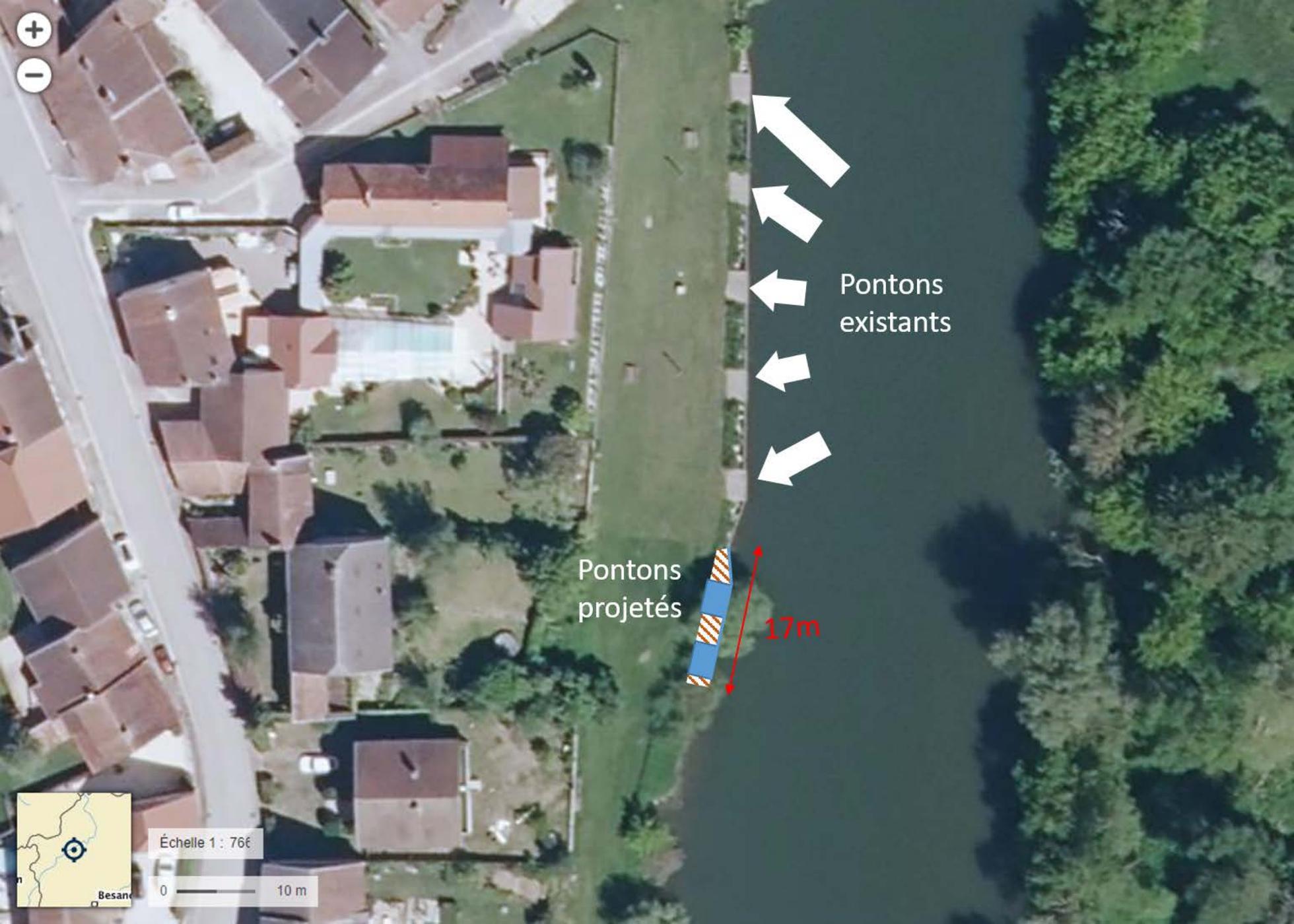
U.T.I Petite Saône

Commune de Ray sur Saône

implantation de 2 pontons

Plan de situation

dessiné par Christian Duban



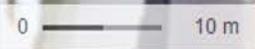
Pontons existants

Pontons projetés

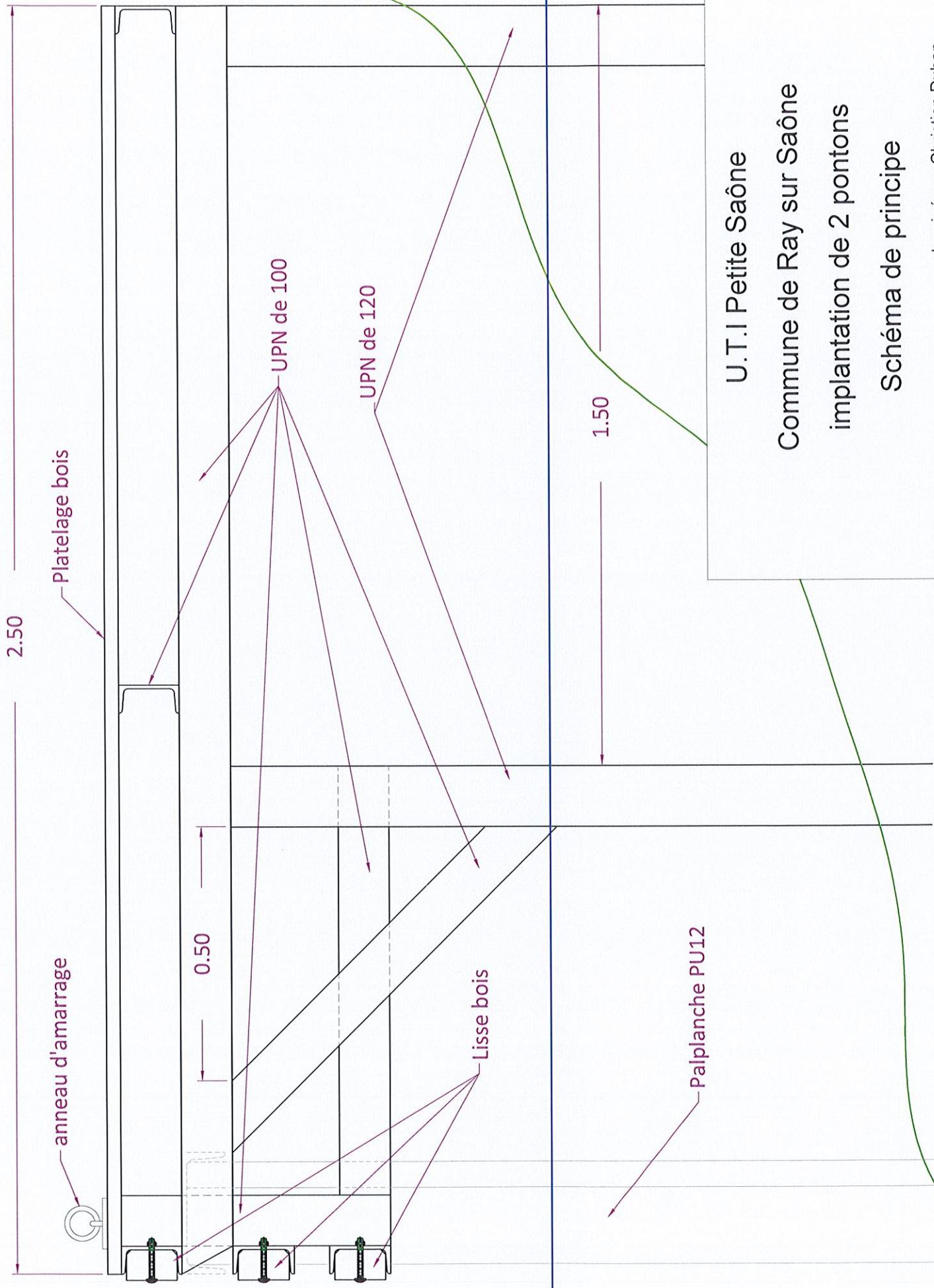
17m



Échelle 1 : 766



Besançon



U.T.I Petite Saône

Commune de Ray sur Saône

implantation de 2 pontons

Schéma de principe

dessiné par Christian Duban

Ponton existant

Crête de berge

Rideau existant

Enrochement existant

Pontons projetés

Enrochements à poser

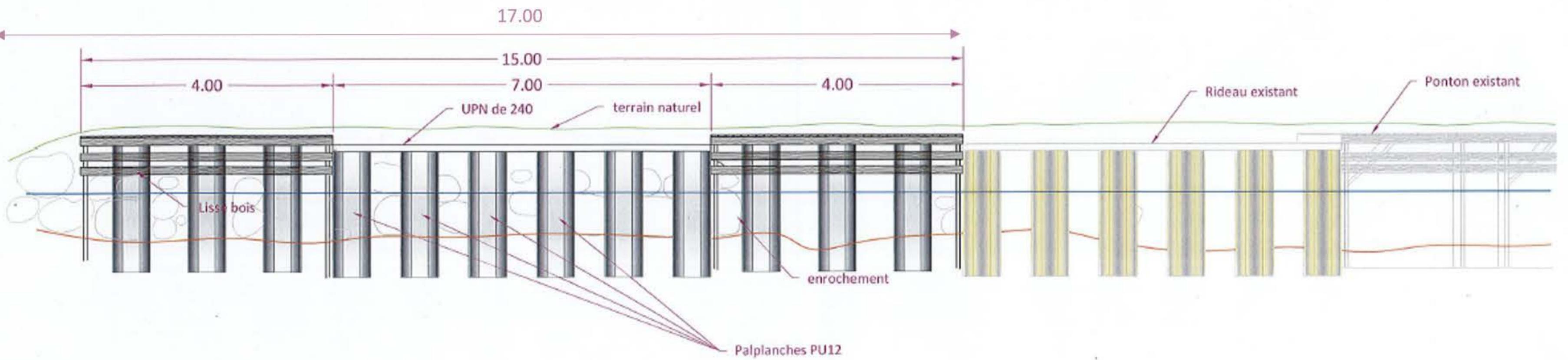
15.00

17.00

La Saône

U.T.I Petite Saône  
Commune de Ray sur Saône  
implantation de 2 pontons  
Vue en plan

DP2





Zone de travaux



**SITE NATURA 2000  
DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : FR4301342

Nom : Vallée de la Saône

[Fiche technique](#)



**SITE NATURA 2000  
DIRECTIVE OISEAUX**

Identifiant : FR4312006

Nom : Vallée de la Saône

[Fiche technique](#)



Échelle 1 : 3 021

0 50 m



Besan





Zone d'accostage anthropisée



Zone envisagée pour les 2 nouveaux pontons



5 pontons existants



